

## **Emballages industriels et commerciaux (EIC) : Citeo Pro se positionne sur cette nouvelle filière REP**

En 2025, une nouvelle filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) entrera en vigueur afin de réduire l'impact environnemental des emballages industriels et commerciaux (EIC). Citeo Pro se porte candidat pour accompagner les metteurs sur le marché et détenteurs de déchets d'emballages professionnels dans la mise en place de cette nouvelle REP.

Citeo Pro, premier éco-organisme agréé sur les emballages professionnels de la restauration en janvier 2024 pour une durée de 6 ans, se tient prêt à relever le défi de cette nouvelle REP afin d'élever la performance environnementale des EIC, en veillant à un système efficient qui respecte les systèmes existants déployés par les acteurs de la filière : metteurs en marchés, opérateurs, acteurs du réemploi, etc.

L'ambition de Citeo Pro est de mettre à disposition son expertise 3R au service des professionnels pour accompagner la réduction d'impact, tout en coconstruisant de nouvelles solutions justes et efficaces, sans déséquilibrer celles qui fonctionnent.

« Le groupe Citeo dispose des ressources nécessaires pour relever ce nouveau défi en faveur de l'économie circulaire. Après les emballages de la restauration en début d'année, c'est une nouvelle étape pour les emballages professionnels qui s'inscrit dans la droite ligne de notre raison d'être : engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, la biodiversité et le climat. » a déclaré Jean Hornain, Directeur général de Citeo.

### **Julien Dubourg nommé Président exécutif de Citeo Pro**

Citeo Pro sera désormais la filiale dédiée aux emballages professionnels, de la restauration, et industriels et commerciaux du groupe Citeo. Julien Dubourg a été nommé Président exécutif, et Sabine Haltebourg devient Directrice des opérations du nouvel ensemble à partir du mois de janvier prochain. Jean Hornain reste Président du Conseil d'Administration.

Julien Dubourg a rejoint l'éco-organisme Ecofolio en 2015, devenu depuis Citeo, au poste de directeur de la relation adhérents. Depuis 2019, il est Directeur clients et marketing et coordonne les équipes qui s'assurent d'anticiper et d'apporter la meilleure qualité de service aux clients-partenaires de Citeo et de les accompagner dans leur démarche 3R (Réduire, Réemployer, Recycler).

« La filière REP des emballages industriels et commerciaux est particulière, dans le sens où elle doit s'installer parmi des systèmes déjà mis en place. Citeo Pro s'engage pour accompagner les acteurs afin d'agir sur de nouveaux leviers de performance, sans perturber les solutions existantes. Grâce à notre expertise, nous souhaitons devenir un partenaire de référence, et de préférence, sur cette nouvelle filière. » précise Julien Dubourg.

## **Les emballages industriels et commerciaux : de quoi parle-t-on ?**

La loi AGEC a acté, en 2020, la création d'une filière REP dédiée aux emballages professionnels en prévoyant une mise en œuvre en deux temps :

- En 2024, pour les emballages consommés ou utilisés par les professionnels de la restauration ; Citeo Pro est l'éco-organisme agréé par l'État en la matière ;
- En 2025 pour les autres emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par tous les professionnels.

Ce deuxième volet représente un des gisements les plus importants sur le périmètre emballages neufs à usage unique (environ 8 millions de tonnes – vs 5,5 millions pour les emballages ménagers). La filière EIC présente, par ailleurs, la particularité de disposer de boucles de réemploi matures (environ 10 millions de tonnes d'emballages réemployables), notamment pour les palettes et cagettes (bois et plastique) et les fûts.

**Contacts presse :** [citeo@maarc.fr](mailto:citeo@maarc.fr) : Pauline Carde, 06 32 03 22 55 / Simon Dulucq, 06 10 98 55 64

### **A propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 14 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5 % des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

### **A propos de Citeo Pro**

Filiale de l'entreprise à mission Citeo et d'Adelphe, actrices historiques de la responsabilité élargie du producteur pour les papiers graphiques et les emballages ménagers, Citeo Pro est le 1er éco-organisme agréé de la nouvelle REP pour les emballages de la restauration, entrée en vigueur le 15 mars 2024.